



Délai pour bénéficiaire d'un Legs

Par **tokio**, le **23/03/2015** à **21:25**

Bonjour,

J ai été désigné dans un testament comme bénéficiaire d un petit appartement (nov 2013)
Le notaire m'a indiqué que l'opération devait être réalisée pour l' été 2014.J'ai donc payé 60%
de droit plus les honoraires .
A ce jour rien n 'est réglé car un contrat d'assurance vie a été versé à un mauvais bénéficiaire.
Je n'avais pas été informé d'un tel délai. .Le notaire ne "peu "clore la succession, car selon le
bénéficiaire les droits sont différents.
je pense ne pas avoir été mis en garde .
Que pensez vous de cette situation qui est très pénalisante pour moi,je ne peu ni habiter l'
appartement ni faire des travaux etc

merci de vos conseils
Cordialement